



Syspea / Sipa

MERCI QUI ?
En bloquant la directive européenne censée renforcer la protection sociale des livreurs de repas et des chauffeurs VTC, la France avalise un modèle, celui du travailleur précaire.

Pas touche à Uber et Deliveroo

PARIS ROULE CONTRE LES FORÇATS DU NUMÉRIQUE

Pour comprendre comment la France calque sa vision du travail sur celle des États-Unis, il faut tourner le regard vers Bruxelles. Le 16 février, son représentant s'est abstenu sur un texte visant à requalifier en salariés les livreurs Deliveroo et les chauffeurs de taxi Uber – considérés comme des indépendants. Depuis deux ans, le commissaire Nicolas Schmit travaillait sur cette directive. Ce texte mettait en place une présomption de salariat selon cinq critères, parmi lesquels le fait de fixer une rémunération sans négociation possible et la mise en place d'horaires stricts.

À l'heure où l'autoentrepreneuriat promet la conciliation vie personnelle-vie professionnelle, la liberté d'entreprendre et la flexibilité des horaires – avec, pour contrepartie, le renoncement aux avantages sociaux –, le choix de cantonner les livreurs Deliveroo et chauffeurs Uber dans la catégorie des indépendants laisse songeur. De fait, la plupart de ces employés perdent leurs avantages sociaux sans obtenir de liberté d'exercice dans leur travail. Ils ont un patron. Et ce dernier n'est même pas une personne humaine, mais un algorithme, qui indique quotidiennement la cadence des courses à vélo, en voiture ou

à scooter, fixant le montant des rémunérations de façon unilatérale. En bloquant le vote de cette directive, la France semble donc bien loin de ses objectifs proclamés. Pour justifier cette abstention, elle avance que ce texte comporte des flous juridiques. Elle craint que cela engendre une requalification massive d'indépendants en salariés, ce qui, pourtant, aurait l'avantage d'augmenter le nombre de cotisants à l'assurance chômage. Pour instaurer un dialogue social entre les livreurs de repas et chauffeurs VTC et les entreprises Deliveroo et Uber, le gouvernement a créé, le 23 avril 2021, l'Autorité des relations sociales des plateformes d'emploi (ARSP). Les dernières négociations sur les rémunérations ont échoué.

Enfin, le blocage de cette directive par la France intervient peu de temps après de multiples annonces austéritaires du gouvernement, au nom du sacro-saint « plein-emploi » : réduction de délai de saisie des prud'hommes, remise en question des conditions de chômage spécifiques aux seniors, raboutage des accords de branches dans les TPE-PME... In fine, le travailleur précaire va devenir la référence d'un modèle social qui n'est plus que l'ombre de lui-même. ■ VIOLAINE DES COURIÈRES

IL A OSÉ LE DIRE

“Remettre en cause les aides aux entreprises, c'est une ligne rouge.”

PATRICK MARTIN, président du Medef, *les Échos*, 23 février 2024.

PRENONS-LES AU MOT

FLUIDE OU LIQUIDE ?

Marchés agricoles. Vente fluide sur le marché des veaux », titrait *Ouest-France*, le 8 février. « Musique : l'expérimentation douce et fluide de The Smile », décrivait *le Figaro* le 26 janvier. Dans un article sur la maladie de Parkinson, *le Monde* expliquait, le 6 novembre, qu'une neuroprothèse avait permis de « restaurer une marche fluide chez un premier patient. » Le 1^{er} juin 2023, c'est Élisabeth Borne qui assurait avoir une « relation très fluide » avec Emmanuel Macron. On a vu depuis ce qu'il en était. D'où vient que tout est devenu fluide dans notre société ? Emprunt (1356) au latin *fluidus*, « qui coule », au figuré, « mou », « éphémère », de *fluere*, « couler », l'adjectif a d'abord, selon *le Dictionnaire d'étymologie de la langue française* du Robert, signifié « liquide ». Il est utilisé aujourd'hui pour désigner un liquide ou un gaz qui s'écoule aisément (1611, « de l'eau ») ; il s'emploie au figuré (1549, Du Bellay) à propos de la façon de parler et d'écrire, puis, par extension, qualifie (début XVII^e siècle) ce qui est difficile à saisir et, par analogie, la circulation routière (1964). On peut se demander si la recrudescence de cet emploi ne trahit pas le goût de l'époque pour le consensus et l'idée que le conflit, voire le débat d'idées, avec des adversaires identifiés comme tels sont à bannir. Or, à force de gommer les aspérités, il est à craindre que la fluidité prônée s'apparente plutôt à une forme de laisser-aller. Au XX^e siècle, le sociologue Zygmunt Bauman déplore avec son concept de « société liquide » la perte du sens du collectif au profit de l'intérêt personnel et l'avènement d'une consommation de plus en plus frénétique qui favorise paradoxalement la précarité. Toute ressemblance avec notre société « fluide » serait purement fortuite. ■ SAMUEL PIQUET